

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN 12 1979

DES 12 1979



Distr.
GENERALE
A/34/814
10 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Points 121 et 98 de l'ordre du jour

ARMEMENT NUCLEAIRE ISRAELIEN

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution
recommandé par la Première Commission (A/34/757, par. 7)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

1. A sa 75^{ème} séance, le 10 décembre 1979, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/64) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Première Commission (A/34/757, par. 7) ainsi que le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/34/7/Add.15).

2. Les observations faites par les délégations au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/34/SR.75).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, par 81 voix contre 8, avec 21 abstentions, d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Première Commission (A/34/757, par. 7), il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 160 000 dollars au chapitre 2 B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981. Le coût des services de conférence correspondants serait examiné ultérieurement dans le cadre de l'état récapitulatif du coût des services de conférence pour 1980. Il a été procédé à un vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grenade, Guyane, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Belgique, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Islande, Israël, Norvège, Pays-Bas.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Autriche, Canada, Costa Rica, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Malawi, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède, Thaïlande.

4. Les représentants d'Israël, de la Tunisie, de la République arabe syrienne, du Maroc et de l'Iraq ont pris la parole pour expliquer leur vote.
